



## COMMUNIQUE

### **Visite des autorités canadiennes du transport au Maroc**

Dans le cadre de la convention du transport aérien signée entre le Royaume du Maroc et le Canada, une délégation relevant des autorités canadiennes du transport composée de deux experts dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile a effectué, du 21 au 25 octobre 2013, une visite à l'Aéroport International Mohammed V de Casablanca afin d'examiner les procédures de sécurité appliquées au sein de cet aéroport sur les vols à destination de Canada.

A la fin de sa visite, la délégation a exprimé sa satisfaction quant à l'application et l'exécution des procédures en vigueur dans le domaine de la sécurité aérienne dans cet aéroport, ainsi que le professionnalisme des instances en charge de l'application des mesures de sécurité de l'aviation civile.

La délégation a également félicité Royal Air Maroc pour les efforts déployés pour l'application des mesures et des exigences émanant des autorités canadiennes de l'aviation civile et qui sont appliquées sur les vols à destination de Canada.

